

ARRÊTE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

ARRÊTE 2019-17

Madame le Maire de Mutigny,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-6,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 225, R 37-1 et suivants,
Considérant qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement durant les travaux d'enfouissement de réseaux de l'allée des Sablons,
Vu la demande de permission de voirie demandée par l'entreprise COLAS en charge des travaux,
Vu la permission de voirie délivrée par le Département en date du 3 Juin 2019,

ARRETE

Article 1^{er}

En raison des travaux d'enfouissement de réseaux dans l'Allée des Sablons, la circulation et le stationnement seront interdits du 11 Juin 2019 à 8h00 et ce jusqu'au 14 Juin 2019 18h00.

Article 2:

Cette interdiction s'applique sur les voies suivantes : RD201E2, au croisement de la Route d'Avenay et de la Rue des Sablons.

Article 3 :

Une déviation sera mise en place. L'accès au village se fera par Ay, avec passage par le chemin de clos.

Article 4:

La signalisation nécessaire sera mise en place.

Article 5: Madame la Sous-préfète, Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur l'Ingénieur TPE, Monsieur le Chef de circonscription du Département, Madame le Maire de Mutigny sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Mutigny, le 6 Juin 2019
Le Maire
Marie-Claude REMY